

# la lettre d'info

## Particuliers

N°21

LETTRE D'INFORMATION DE LA SICAE DE LA SOMME ET DU CAMBRAIS

**L'énergie est notre avenir. économisons-la !**

### La SICAE arrive sur Facebook

La SICAE a souhaité développer ce nouveau vecteur de communication afin de pouvoir envoyer des informations à ses clients. Il faut savoir, qu'aujourd'hui 64 % des ménages disposent d'un accès internet et que 58 % des internautes sont membres du réseau social Facebook.

Facebook est le premier réseau social avec 22 millions d'utilisateurs en France en 2010.

Vous pouvez donc découvrir cette page sur l'adresse suivante :

<http://www.facebook.com/pages/Sicae-de-la-Somme-et-du-Cambrais/10412656634717>



Inscrivez-vous sur la page Facebook de la SICAE, vous recevrez directement sur votre mur les dernières actualités de la SICAE et toutes les informations du moment.

**Scannez ce QR code avec votre Smartphone afin d'accéder directement à la page Facebook SICAE**




### EVOLUTION DE LA CSPE

La CSPE (Contribution aux charges de Service Public de l'Électricité) est acquittée par tous les consommateurs d'électricité et ce quel que soit leur fournisseur. Elle a été instaurée par la loi du 3 janvier 2003, et compense :

- Les surcoûts liés aux obligations d'achat de l'électricité d'origine renouvelable (photovoltaïque, biomasse, éolien) et de la cogénération ;
- Les surcoûts de production dans les zones non interconnectées au réseau électrique métropolitain continental, dus à la péréquation tarifaire nationale (Corse, départements d'outre-mer, Mayotte, Saint-Pierre et Miquelon et les

îles bretonnes de Molène, d'Ouessant et de Sein) ;

- Les frais engendrés par les dispositifs d'aide aux personnes démunies et notamment le Tarif de Première Nécessité (TPN).

Le montant de la CSPE était stable depuis 2004 tandis que les charges de service public ont connu une augmentation importante et croissante. En effet, ces charges ont augmenté de 20% entre 2004 et 2008. Le montant de cette contribution était jusqu'alors fixé à 0,75 c€ HT/kWh. Ce montant a été réévalué et a été fixé à 0,9 c€/kWh au 31 juillet 2011.

### HAUSSE DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE D'ELECTRICITE AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2011

Un arrêté ministériel du 28 juin 2011, a fixé une évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité avec application au 1<sup>er</sup> juillet.

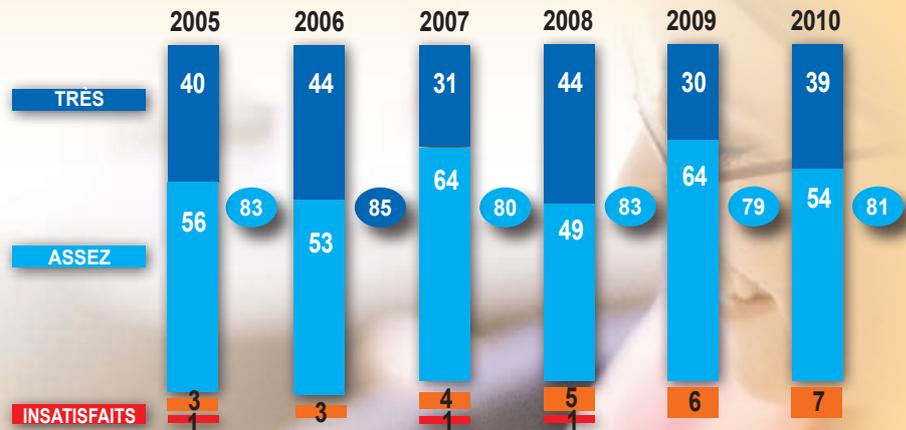
- Ces tarifs sont augmentés en moyenne :
- de + 1,7 % pour le tarif bleu ;
  - de + 3,2 % pour le tarif jaune et le tarif vert.

# Enquête satisfaction

## PRINCIPALES CONCLUSIONS :

- 1 Globalement, un haut niveau de satisfaction à l'égard de la SICAE de la Somme. L'indice de satisfaction moyen est égal à 81 (79 en 2009).
- 2 Une image d'entreprise toujours marquée très positivement sur la modernité, la proximité, l'environnement et l'avenir (Environ 88 % de clients d'accords selon les critères).
- 3 Une qualité de service le plus souvent jugée stable (66%) ou en amélioration (31%) depuis 1 an.
- 4 De hauts niveaux de satisfaction globaux sur la majorité des thèmes. Trois thèmes ressortent en axe de progrès :
  - Qualité des estimations en cas d'absence à la relève
  - Compréhension de la facture
  - Information sur les tarifs

## EVOLUTION DE LA SATISFACTION



## 25 NOUVELLES COMMUNES POURRONT ÊTRE ALIMENTÉES EN GAZ PAR LA SICAE

En 2010, le Syndicat Intercommunal pour l'Énergie de la Région Sud d'Amiens a lancé un appel à candidature pour la distribution publique de gaz sur 25 communes situées au Sud d'Amiens.

Au mois d'avril 2011, la SICAE de la Somme et du Cambrais, après avoir répondu à cet appel d'offre, a été retenue comme opérateur gazier et va donc pouvoir étudier le développement de réseaux de distribution de gaz naturel ou propane sur ces communes qui réunissent plus de 8500 habitants.

Depuis 2007, la SICAE de la Somme et

du Cambrais a déjà été choisie comme opérateur gazier pour 95 communes situées sur l'Est du département de la Somme.

Comme sur les autres communes déjà alimentées en gaz, l'objectif est d'apporter aux 25 nouvelles communes une **offre complémentaire** aux collectivités et à leurs administrés. L'offre de gaz proposée correspond à l'esprit de service public de l'entreprise qui est à son origine : **la volonté d'apporter un service aux habitants de toutes les communes, même les plus rurales, dans une optique d'aménagement du territoire.**

## VOS INTERLOCUTEURS

Vous pouvez les contacter pour tout renseignement concernant les aides commerciales, les études tarifaires et les informations sur les modes de chauffage :

Accueil de Péronne : Ludovic COQUELLE

18, place du jeu de Paume  
80200 PERONNE

Tél. : 03.22.84.11.90 - Fax : 03.22.84.80.84

Accueil de Roisel : Ludovic COQUELLE

11, rue de la République - B.P. 40058 - ROISEL  
80208 PERONNE CEDEX

Tél. : 03.22.86.45.45 - Fax : 03.22.86.45.46

Accueil de Rosières : Didier MAIRE

24, rue Jean Jaurès

80170 ROSIÈRES-EN SANTERRE

Tél. : 03.22.88.47.88 - Fax : 03.22.88.15.99

Accueil de Montdidier : Didier MAIRE

Zone industrielle de "la Roseraie"

80500 MONTDIDIER

Tél. : 03.22.98.34.34 - Fax : 03.22.78.93.26

Accueil de Roye : Didier MAIRE

14, rue St Pierre - 80700 ROYE

Tél. : 03.22.87.11.13 - Fax : 03.22.87.68.87

Accueil de Cambrai : Ludovic COQUELLE

1 bis, rue d'En bas - 59161 ESCAUDOEUVRES

Tél. : 03.27.74.96.24 - Fax : 03.27.74.73.10

